

*Le 10 juin 1933, par devant Arthur William Bell, écuyer,
Baillif, présents, etc.:*

**Ordonnance corrigeant une erreur dans l'Ordonnance
relative à l'usage des Machines dites " Slot
Machines " et aux Paris, du
18 janvier 1932**

Les Officiers du Roi ayant informé la Cour que dans l'imprimé en date de 1932 contenant le Tome VI. du Recueil d'Ordonnances de la Cour Royale une erreur se trouve dans l'impression de l'Ordonnance relative à l'usage des machines dites " Slot Machines " et aux Paris à la page 179, en ce que dans la dernière ligne de l'alinéa (1) de l'Article 1 de la dite Ordonnance les mots " of service or " ne sont pas dans l'ordre voulu lequel était actuellement " or service of " ainsi qu'il paraît dans la dite Ordonnance ainsi qu'elle fut passée.

En conséquence de ce que dessus la Cour, ouïes les conclusions des dits Officiers du Roi, a ordonné que la dite erreur sera corrigée dans le dit imprimé à l'effet de faire lire les dits mots dans leur ordre juste c'est-à-dire " or service of."